

# Notr'Asso

## **PROJET D'ETABLISSEMENT**

Association à but non-lucratif de droit privé Loi 1901  
déclarée en préfecture sous le numéro d'ordre 83/3524 réf :00066723 P.  
Publication au JO du 12/01/1984.  
N° Siret : 331386243 00058

<b>Présentation de Notr'Asso</b>	<b>4</b>
Historique .....	4
Missions et cadres d'intervention .....	5
Objectifs .....	5
Nos principes de fonctionnement.....	6
Les jeunes accueillis .....	7
<b>Le projet de l'établissement</b>	<b>9</b>
Garantir un accompagnement individualisé .....	9
Permettre d'expérimenter l'autonomie.....	10
Proposer un lieu d'accueil et de socialisation .....	11
Les étapes du séjour à Notr'Asso.....	12
Les droits des jeunes .....	18
<b>L'équipe et les partenaires</b>	<b>21</b>
L'équipe .....	21
Les intervenants réguliers .....	22
Les partenaires .....	23
<b>Les équipements</b>	<b>24</b>
Les hébergements individualisés.....	24
La structure d'accueil et les bureaux .....	25
<b>Organisation du temps de travail et permanence du service</b>	<b>26</b>
Horaires d'ouverture et permanence .....	26
Les rendez-vous.....	26
Les réunions et ateliers .....	26
<b>Organisation institutionnelle</b>	<b>27</b>
La réunion d'équipe hebdomadaire .....	27
La synthèse hebdomadaire .....	27
Réunion trimestrielle avec le psychologue .....	27
L'analyse de la pratique professionnelle.....	27
La réunion annuelle .....	27
<b>L'évaluation du service d'accueil et d'autonomisation</b>	<b>28</b>
Des outils internes .....	28
Une évaluation externe .....	28
<b>Localisation et accès</b>	<b>29</b>

# Présentation de Notr'Asso

- Historique
- Missions et cadre d'intervention
- Objectifs
- Principes de fonctionnement
- Les jeunes accueillis

# Présentation de Notr'Asso

## Historique

L'idée de Notr'Asso est née en janvier 1984, dans un lieu d'accueil où étaient hébergés des jeunes en difficulté. Ces jeunes avec leurs éducateurs décidèrent de créer une association pour les aider à réaliser leur projet de vie et devenir autonomes.

Dès 1985 une nouvelle Présidente est élue, l'établissement Notr'Asso se dote d'une Direction et l'équipe éducative s'étoffe. Un partenariat privilégié s'instaure avec Paris, département d'implantation, bien que Notr'Asso accueille des jeunes de tous les départements. L'association passe des conventions d'accueil pour chaque prise en charge et s'inscrit comme **une structure d'accueil non traditionnelle**, dans la nomenclature de l'époque.

En 1989, l'équipe éducative crée un atelier de soutien scolaire qui est aujourd'hui animé par un éducateur scolaire.

Dès 1992, Notr'Asso met en place « un espace de parole privilégié » pour des jeunes qui en font la demande. Ces entretiens peuvent mener à une orientation vers un psychologue exerçant en libéral à son cabinet.

En 2002, Notr'Asso affirme sa volonté de privilégier la dimension singulière de chaque jeune par une prise en charge individuelle qui associe **un suivi éducatif de proximité au quotidien à un soutien psychologique**.

Aujourd'hui tous les jeunes bénéficient d'un soutien psychologique dispensé par des psychologues psychanalystes dans le cadre de leur prise en charge. Il est obligatoire et complémentaire de l'accompagnement à l'autonomisation et la socialisation mis en œuvre par l'équipe d'éducateurs spécialisés.

Le projet n'a cessé de s'améliorer pour répondre aux besoins et préoccupations des jeunes tout en les préparant aux réalités de la société, leur objectif étant d'acquérir une réelle autonomie.

Depuis 20 ans, plus de 600 jeunes, pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et/ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), ont bénéficié de l'accompagnement de Notr'Asso. Chacun y a mené un parcours singulier vers l'autonomie.

## **Missions et cadres d'intervention**

L'action du service d'aide et d'autonomisation Notr'Asso s'inscrit dans les missions du service de l'aide sociale à l'enfance notamment pour « apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à leur famille, aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de vingt et un ans confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre. » Art.L.221-1.

Elle s'inscrit dans le respect du dispositif légal reposant sur le Code de l'action sociale et des familles et dans l'article 375 du Code civil.

Notr'Asso répond à certaines perspectives du schéma départemental conjoint de prévention, d'aide aux familles et de protection de l'enfance (Département de Paris octobre 2003) concernant les jeunes majeurs\*.

## **Objectifs**

Le service d'accueil et d'autonomisation a pour objectif d'accompagner des adolescents et jeunes majeurs dans l'acquisition progressive de leur autonomie en vue de la fin de leur prise en charge administrative par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), au plus tard à 21 ans. Dans un tel processus, l'autonomie non acquise est en cours de construction et nécessite un étayage des engagements du jeune adulte.

Le service d'accueil et d'autonomisation vise :

- La construction et le suivi d'un projet scolaire et/ou professionnel en vue de l'entrée dans la vie active,
- L'inscription dans la société,
- La capacité à vivre seul et à gérer un budget en vue de l'accession à son propre logement et à la gestion de ses propres ressources,
- L'individuation de la personne et le soutien de l'être psychique.

---

\* Extrait du Schéma départemental de Paris : « Développer l'autonomie des jeunes majeurs pour mieux les préparer à la sortie du dispositif de protection de l'enfance » (Partie II : Orientations et plan d'actions)

## **Nos principes de fonctionnement**

L'action de Notr'Asso repose sur la demande du jeune et la confiance réciproque. Elle se décline dans les termes suivants :

### **La contractualisation de notre action avec le jeune**

Le contrat est un outil qui permet d'établir les engagements moraux de chacun et offre la possibilité d'évaluation et de scansion dans le processus à l'œuvre pour le jeune. La loi de rénovation de l'action sociale et médico-sociale a réaffirmé les atouts de la contractualisation.

### **La co-construction d'un projet individualisé**

La co-construction d'un projet individualisé signifie que le projet de chacun des jeunes fait l'objet de concertation et d'élaboration du jeune avec son éducateur référent et le chef de service.

### **L'articulation d'un accompagnement éducatif et d'un soutien psychologique**

Le soutien psychologique et son articulation avec l'accompagnement éducatif favorisent un travail psychique, qui vise le positionnement du jeune en tant que sujet dans son histoire, dans ses projets et dans la société.

Cette articulation apporte à chaque pratique et enrichie notre compréhension du jeune accueilli.

Ainsi, l'insertion sociale de chaque jeune tend à se réaliser par l'affirmation d'une identité singulière et une individuation, dans le respect du rythme de chacun et de ses capacités à se mobiliser.

### **L'inscription dans la cité et l'accès aux dispositifs de droit commun**

Ce choix est au fondement de l'établissement qui se veut un lieu d'accueil ouvert et favorisant l'accès progressif du jeune aux dispositifs de droit commun.

### **La disponibilité**

L'accueil individualisé ne doit pas signifier l'isolement des jeunes. Ils ont besoin d'une présence encore importante d'adultes référents. L'autonomie s'accompagne donc d'une grande disponibilité des professionnels.

### **L'attention à la personne**

Dans le respect de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le fonctionnement de Notr'Asso se veut à l'écoute des évolutions de la situation de chacun. L'expression des jeunes, collective ou individuelle, est toujours favorisée.

## Les jeunes accueillis

Le service d'accueil et d'autonomisation a une capacité de 32 places.

Il accueille des jeunes, filles et garçons, âgés entre 17 et 21 ans qui nous sont confiés par l'ASE, en vertu du Code de l'action sociale et des familles dans le cadre d'un accueil provisoire ou au titre de l'article 375 du Code civil, pour un séjour continu pouvant être prolongé jusqu'à 21 ans, sur décision du président du conseil général quand le majeur en fait la demande.

Ces adolescents et jeunes adultes sans soutien familial et sans ressources éprouvent des difficultés d'insertion sociale.

Ils ont le plus souvent vécu une histoire familiale, migratoire ou sociale difficile, voire traumatique. Ils en gardent une forme d'immaturité affective et une fragilité psychique. Ils ont une volonté forte de « prendre en main leur avenir » et d'être entendus.

Ils ont, pour la grande majorité d'entre eux, réussi à maintenir un cursus scolaire. Cela atteste de leur mérite et de leur courage. Mais c'est souvent au prix d'une grande souffrance et d'un isolement où ils sont seuls à porter le poids de leur histoire. S'ils veulent souvent rien en entendre tout occupés qu'ils sont à tenter de « mettre un bouchon » sur ce passé, cette position « défensive » s'effectue au détriment d'une vitalité et d'une énergie qu'ils pourraient bien sûr utiliser autrement. Sans compter que cet effort « adaptatif » nous montre ses limites au quotidien, à travers ce qui ne cesse de faire retour (échecs répétés, passages à l'acte, mise en danger, violence).

## Les critères d'admission

Le profil des jeunes accueillis par Notr'Asso lors de l'admission est le suivant :

- Être âgé entre 17 et 19 ans,
- Être pris en charge par l'ASE,
- Exprimer une demande d'accompagnement éducatif et d'un soutien psychologique,
- Être suffisamment autonome pour accéder à un hébergement individuel en milieu ouvert et organiser son quotidien,
- Être engagé dans la construction d'un cursus de formation ou de professionnalisation,

# Le projet d'établissement

- Garantir un accompagnement individualisé
- Permettre d'expérimenter l'autonomie
- Proposer un espace d'accueil et de socialisation
- Les étapes du séjour à Notr'Asso
- Les droits des jeunes

## **Le projet de l'établissement**

### **Garantir un accompagnement individualisé**

#### **Éducatif**

Chaque jeune est accompagné individuellement par un éducateur référent dans tous les aspects de sa vie quotidienne (santé, scolarité, insertion professionnelle, démarches administratives, gestion du budget, socialisation, autonomie dans le logement). Ils se rencontrent, au moins deux fois par semaine, dans la structure d'accueil, à son domicile ou pour des démarches extérieures.

#### **Scolaire**

Il est dispensé dans la structure d'accueil par l'éducateur scolaire de Notr'Asso. Il est individualisé et s'appuie sur l'engagement volontaire du jeune. Il consiste en une étude dirigée de deux heures hebdomadaire tout au long de l'année, ou en un soutien ponctuel. Environ 50% des jeunes en bénéficient.

#### **Psychologique**

Le soutien psychologique est complémentaire au suivi éducatif. Il permet de prendre en compte l'être psychique en élaboration. Il s'agit de faire alliance entre ces deux disciplines afin de viser une évolution durable qui ne néglige pas l'insertion, sans en faire une priorité dans des périodes de grande fragilité psychique. Ainsi, nous pouvons distinguer les outils manifestes (qui se voient) des outils latents (qui travaillent souterrainement).

Le soutien est exercé par des psychologues psychanalystes, praticiens en libéral qui travaillent en partenariat avec Notr'Asso. Ils reçoivent les jeunes dans leur cabinet à raison d'une séance par semaine (ou plus si nécessaire).

## Permettre d'expérimenter l'autonomie

Soutenu par l'accompagnement individualisé, chaque jeune va expérimenter ses capacités et difficultés à vivre seul et à gérer son quotidien dans le cadre évolutif suivant :

### Un hébergement individuel

Chaque jeune bénéficie d'un hébergement individuel dont Notr'Asso est locataire. Durant le premier trimestre, il est accueilli en chambre d'hôtel, puis il intègre un studio en hôtel durant quelques mois avant d'accéder à un studio en résidence hôtelière ou un studio en ville.

Durant son séjour, il devra trouver sa propre solution d'hébergement en vue du départ de Notr'Asso, au plus tard à 21 ans. (un studio en location en son nom propre, en co-location, une chambre en cité universitaire ou en foyer, voire un retour en famille).

Avec l'accord de Notr'Asso et en approbation avec l'ASE, il pourra occuper son propre logement, avec une contribution financière de l'établissement, si celle-ci est nécessaire.

### Une allocation de frais de vie

Elle est destinée à la gestion de la vie quotidienne (nourriture, entretien). En 2005, cette allocation est de 15 euros/ jour. Elle est versée progressivement à la semaine, puis à la quinzaine, à terme mensuellement.

Une action prioritaire envisagée avec l'ASE est de fondre l'allocation de frais d'entretien et les allocations complémentaires de jeunes majeurs (habillement, poche) en une seule allocation globale d'autonomie.

Comme pour l'hébergement, l'allocation perçue par le jeune est en lien avec son autonomisation progressive.

Cette allocation est diminuée dès que le jeune perçoit ses propres ressources dans le cadre de son emploi ou d'une formation, en tenant compte d'un niveau de vie évalué, de sa stabilité professionnelle, des besoins lui permettant progressivement de s'équiper dans un studio (draps, vaisselle,...) et ensuite de prendre en son nom et à sa charge son propre logement (préparation à son autonomie financière).

Le budget du jeune est cogéré par lui-même et son éducateur référent tout au long de l'accueil.

### Le remboursement d'un titre de transport

Notr'Asso prend en charge le remboursement d'un titre de transport pour chacun en tenant compte de son activité de journée et du lieu d'habitation de sa famille.

## Proposer un lieu d'accueil et de socialisation

La structure d'accueil est située au cœur de Paris donc facilement accessible. Son agencement et ses équipements permettent aux jeunes aussi bien de réaliser leurs démarches personnelles que de se réunir régulièrement entre eux.

### La salle informatique pour les jeunes

L'accès est libre dans le cadre des horaires d'ouverture du service. Les jeunes ont accès à deux postes informatiques reliés à Internet. Cet espace est très investi. Il leur garantit un accès gratuit aux moyens de communication pour effectuer leurs démarches.

### La cuisine

Accessible aux jeunes, elle est toute équipée, et dispose d'un lave-linge.

### Le grand salon

Il est meublé de façon accueillante et comprend une bibliothèque accessible aux jeunes ainsi que des panneaux d'information et de libre expression. Il sert de salle de réunion, d'accueil aux horaires d'ouverture, permet les temps socialisation et les ateliers éducatifs (réunion de jeunes, repas, etc ).

### Les réunions de jeunes

Elles sont mensuelles et participent d'une volonté de socialisation, d'échanges sur les débats de société. Elles contribuent à une mission de prévention en favorisant l'accès à l'information. Les jeunes s'engagent à participer à une réunion par trimestre. Ils proposent les thèmes abordés. Elles sont animées par l'équipe éducative et par des intervenants extérieurs lorsque le sujet nécessite des spécialistes et/ou des supports (films documentaires).

Ces réunions sont organisées en soirée avec un dîner préparé par les jeunes volontaires et les éducateurs.

### Des ateliers éducatifs

Des ateliers sont proposés par l'équipe éducative et par des intervenants extérieurs. Ces médiations éducatives collectives étayent la prise en charge individualisée et favorisent l'ouverture culturelle et la créativité des jeunes.

Un atelier d'écriture est animé en soirée tous les quinze jours par un éducateur. Un atelier de théâtre a été animé en 2005 par un comédien professionnel.

## Les étapes du séjour à Notr'Asso

### L'admission

#### Le dossier

Un dossier d'admission est transmis par le service sollicitant le placement. Ce dossier doit contenir les informations sur la situation familiale, personnelle, scolaire et sociale du jeune. Il est étudié par le directeur afin de vérifier l'adéquation du dispositif d'accueil et d'accompagnement avec la problématique et la demande du jeune. L'accord de principe de l'ASE aura été requis.

#### Les trois rencontres

Le jeune et son référent ASE rencontrent le directeur et un éducateur pour une présentation de la structure et du projet.

Après une semaine de réflexion, le jeune prend rendez-vous avec l'équipe éducative. Il vient seul et aborde avec deux éducateurs les questions qui le préoccupent en vue de son admission.

Une commission d'admission constituée par l'équipe éducative et le directeur permet à cette dernière de décider de mettre fin ou de poursuivre la procédure selon les critères d'admission (énumérés ci-dessus page 11) et l'adéquation du dispositif d'aide proposée à la situation, la volonté et la capacité du jeune.

Dans ce dernier cas, le jeune rencontre alors un psychologue psychanalyste proposé par le directeur.

#### La décision et les modalités d'information

Au terme des trois rencontres, le jeune contacte Notr'Asso pour formuler son souhait d'être admis ou non à Notr'Asso. Il peut également exprimer le souhait de rencontrer un autre psychologue si la rencontre avec le premier lui a été difficile. Le directeur l'adressera alors à un second psychologue.

Le psychologue psychanalyste adresse un compte-rendu à Notr'Asso dans lequel il évoque sa compréhension de la situation, son avis sur les capacités du jeune à se mobiliser dans le cadre proposé par Notr'Asso, son accord pour assurer le soutien psychologique de ce jeune.

Sauf avis contraire du psychologue ou du jeune, la direction prononce l'admission. La décision est formulée par le directeur directement au jeune. Il contacte le service social qui a sollicité l'admission du jeune afin d'organiser son accueil dans les plus brefs délais.

Notr'Asso n'est pas une structure d'accueil d'urgence. La durée moyenne du processus d'admission est de quatre semaines.

#### En cas de refus

Le directeur explique les motifs de la décision au jeune et au travailleur social ayant sollicité l'admission. Une piste d'orientation peut être formulée le cas échéant.

## L'accueil

Le jeune est accueilli soit par le directeur, soit par le chef de service et par son éducateur référent.

L'accueil est validé par la signature du contrat de séjour ou la remise du document individuel de prise en charge (DIPC), la remise du livret d'accueil comprenant la Charte des droits et libertés de la personne accueillie et le règlement de fonctionnement.

Notr'Asso transmet un exemplaire du contrat de séjour ou le DIPC à l'ASE.

L'éducateur référent présente l'équipe éducative et la structure d'accueil. Il organise le versement d'une première allocation et accompagne le jeune à son logement.

Le gérant de l'hôtel accueille le jeune et l'informe du règlement de l'hôtel.

## L'accompagnement individualisé au fil du séjour

### L'accompagnement éducatif

Le jeune est acteur de son projet. Il effectue lui-même ses démarches avec le soutien, le conseil ou la présence de l'éducateur référent. Il doit l'informer sur l'évolution de sa situation quotidienne. L'éducateur référent est particulièrement attentif aux domaines suivants

#### La santé

L'éducateur s'assure que le jeune bénéficie d'une couverture médicale à jour. La santé du jeune fait l'objet d'une attention bienveillante de l'éducateur. Les jeunes consultent de façon libre et ont accès aux structures de droit commun pour leur prise en charge médicale. Notr'Asso incite les jeunes à effectuer un bilan de santé dès leur arrivée.

#### L'activité de journée et les démarches administratives

L'éducateur veille et encourage le jeune à s'inscrire dans une activité de journée qui mène à l'insertion professionnelle.

Il est en contact avec les lieux de formation et, en accord avec le jeune, les employeurs lorsque cela est nécessaire. Il se coordonne avec l'éducateur scolaire et tout partenaire intervenant dans la situation du jeune.

Il aide le jeune dans les démarches administratives (papiers d'identité, assurance maladie, carte vitale, fiscalité, droits et obligations civiques).

Il est en contact régulier avec l'ASE, rédige des rapports de situation, et participe aux synthèses, rencontres concernant le jeune.

## La gestion du budget

Pour la majorité des jeunes, c'est la première fois qu'ils ont à gérer et à prendre en charge leur quotidien. Il apparaît que pour beaucoup d'entre eux c'est un véritable défi qui nécessite un étayage et un contrôle. Un système de suivi des comptes avec le référent est donc mis en place et obligatoire tout au long de l'accueil.

Selon leurs besoins quotidiens estimés par Notr'Asso et leur situation financière, les jeunes s'engagent à constituer progressivement avec leurs ressources :

- une épargne de « sécurité » de 500€ au minimum pour faire face aux imprévus
- une épargne pour accéder à leur propre logement de 1000€.

Les jeunes qui perçoivent une rémunération dans le cadre de leur emploi ou de leur formation voient leur allocation révisée, voire supprimée selon un plafond de ressources globales (600 euros/mois en 2006). L'allocation modulable et différentielle s'adapte ainsi à la prise d'autonomie financière progressive du jeune.

## L'autonomie dans le logement

L'éducateur référent effectue des visites régulières au domicile du jeune. Il est en contact avec les gérants des hôtels et résidences.

Il évalue la capacité du jeune à accéder à un logement plus autonome.

Il anticipe et prépare avec le jeune la recherche de son propre logement (établissement d'un budget nécessaire, recherche, information et orientation vers les dispositifs d'accès au logement).

## Le soutien psychologique

La rencontre hebdomadaire a lieu au cabinet du psychologue. Dans la mesure du possible le rendez-vous est fixe. Il s'organise entre le jeune et son psychologue et s'adapte à l'agenda du jeune. Le psychologue informe Notr'Asso en cas d'absence inexplicquée du jeune.

## Le soutien scolaire

Le soutien scolaire est proposé dans la structure d'accueil à raison de 23 heures par semaine. Un planning hebdomadaire est défini tout en étant modulable. Les jeunes qui souhaitent un soutien individuel organisent leurs rendez-vous avec l'éducateur scolaire. Autrement, ils disposent de plages de travail communes avec la guidance de ce dernier. Le soutien est facultatif, cependant il fait l'objet d'un engagement du jeune lorsqu'il prend rendez-vous. Dans le cas d'un soutien régulier souhaité, il figure dans son projet individualisé.

## L'espace d'accueil et de socialisation

Les jeunes accueillis à Notr'Asso s'inscrivent dans une dynamique collective complémentaire de leur accompagnement individuel. La structure d'accueil est un lieu ouvert qui fonctionne comme un pôle ressource mais surtout comme le lieu de la confrontation et de la rencontre avec l'autre. Les jeunes s'engagent à participer à au moins une réunion par trimestre organisée par l'équipe éducative.

## Contrats et Projet Individuel

Le parcours des jeunes est balisé et évalué régulièrement durant l'accompagnement grâce à la contractualisation de nos engagements mutuels et à la rédaction du projet individualisé.

Le parcours des jeunes est balisé et évalué régulièrement durant l'accompagnement. La contractualisation de nos engagements mutuels se renouvelle chaque semestre. Cette disposition formalise les engagements moraux basés sur la confiance mutuelle. Étant séquentielle, elle renforce le processus d'évolution et d'autonomisation progressive du jeune.

Les documents de contractualisation sont adressés régulièrement au référent de l'ASE qui peut proposer des ajustements, accepter ou refuser la proposition et mettre un terme à l'accueil à Notr'Asso. Travaillant en collaboration, il nous semble cohérent de faire coïncider nos évaluations semestrielles avec les révisions des situations et des contrats jeunes majeurs signés avec l'ASE.

### Le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge (DIPC)

(Modèles en annexe)

Le contrat de séjour ou le DIPC formalise les engagements réciproques de Notr'Asso et de la personne accueillie, dans le cadre des missions de l'ASE. Ce document précise les objectifs et les prestations adaptées au jeune accueilli. Il est renouvelé régulièrement après chaque bilan d'évaluation effectué avec le jeune.

Le contrat est conclu le premier jour de l'admission entre l'intéressé et le directeur. Si le jeune est mineur, le contrat est adressé dès l'admission pour signature aux référents de l'ASE pour validation et signature par le détenteur de l'autorité parentale (parents ou autre représentant légal). Dans le cas d'un jeune mineur placé au titre d'une mesure éducative ordonnée par l'autorité judiciaire, ou si le contrat de séjour n'est pas retourné signé au service au terme d'un délai d'un mois, l'établissement établit un DIPC en mentionnant le nom des personnes participant à son élaboration conjointe et l'adresse aux référents de l'ASE pour validation et signatures des participants.

### Le premier contrat est conclu pour un période de trois mois.

Il s'agit d'une période d'observation permettant de mesurer l'adéquation du dispositif d'aide proposé aux besoins de l'intéressé, à l'élaboration de son projet et à sa capacité à vivre en situation d'autonomie et à respecter ses engagements, notamment celui de se saisir du dispositif d'accompagnement.

Au terme des trois premiers mois, une rencontre a lieu entre le jeune, son éducateur référent et le chef de service, afin d'effectuer un bilan. L'avis du psychologue est préalablement requis par le chef de service.

À cette occasion, le jeune élabore son projet individualisé avec son éducateur référent et le chef de service qui le rédige.

Dans le cas où ce premier bilan fait apparaître l'inadéquation du dispositif à la situation et au projet de l'intéressé, il convient de mettre un terme à la prise en charge à Notr'Asso au plus tôt, en accordant un délai de quelques semaines afin de permettre qu'une orientation soit réalisée dans les meilleures conditions, sauf si la mise en danger est observée pour un jeune mineur. Les démarches sont effectuées en relation avec l'ASE.

Plus généralement, dans le cas où la prise en charge se poursuit, le contrat de séjour ou le DIPC est renouvelé pour un semestre. Ce document réprecise les objectifs et les prestations adaptées au jeune accueilli dans ce délai. Son projet individualisé est annexé à son contrat.

Au terme de chaque semestre, une rencontre a lieu entre le jeune, son éducateur référent et le chef de service permettant à ce dernier, ayant préalablement requis l'avis du psychologue, d'évaluer la situation et le projet du jeune. Ces bilans réguliers réalisés par le chef de service permettent de constater le chemin parcouru, de redéfinir les objectifs, de les réajuster si besoin et de réadapter les moyens mis en œuvre. Le projet individualisé du jeune est mis à jour.

Chacun de ces bilans détermine le renouvellement du contrat de séjour jusqu'au terme de l'accueil.

Par ailleurs, ces bilans s'imposent lorsque la modification de la situation du jeune nécessite un réajustement des objectifs et des moyens.

### Le projet individualisé

(Modèles en annexe)

Le projet individualisé détaille les objectifs du jeune en ce qui concerne la scolarité ou la formation, l'hébergement, le budget, la santé. Il permet au jeune de prendre conscience des avancées ou éventuels décalages entre son projet et sa mise en œuvre pour se remobiliser ou réorienter ses choix.

Dans le cadre du projet d'établissement de Notr'Asso, il se construit dans les premiers mois.

Il est conclu à la fin du premier trimestre lors de la validation du deuxième contrat de séjour, auquel il devient annexé.

Au terme du contrat semestriel, il est réajusté lors de chaque bilan pour être annexé au nouveau contrat de séjour.

## Le départ de Notr'Asso

Tous les moyens mis en œuvre par Notr'Asso durant l'accueil ont pour vocation de permettre aux jeunes de disposer de la plus grande autonomie possible à la fin de leur accueil. C'est pourquoi Notr'Asso est très impliquée dans la préparation de la sortie ou de l'orientation de chaque jeune. Une attention particulière est portée sur les questions du logement et de l'orientation professionnelle. Tous les jeunes sont invités à effectuer des demandes de logement social et des demandes d'admissions en Foyer de Jeunes Travailleurs.

### Les départs anticipés

La résiliation du contrat de séjour ou du DIPC peut intervenir prématurément au terme défini. Dans tous les cas, elle sera parlée, expliquée et préparée entre l'usager et le service.

Lorsqu'elle est sur décision de l'établissement dans les conditions prévues au contrat, la prise en charge prend fin dans un délai fixé, en accord avec l'ASE.

Lorsqu'elle est demandée par l'usager ou son représentant légal, elle est examinée selon la nature de la mesure de placement, en lien avec le service de l'ASE et le juge des enfants l'ayant confié à l'ASE et à Notr'Asso (accueil au titre de l'article 375 du Code civil).

### Les départs prévus

Un bilan de sortie est effectué avec chaque jeune six mois avant son départ prévu à 21 ans ou avant lorsque son projet est abouti. Il permet de faire l'inventaire des démarches à réaliser et de prévoir les modalités du départ.

### Le bilan de l'accompagnement

Le séjour se conclut par une rencontre entre le jeune, son éducateur référent et le chef de service. Chacun y fait le bilan de l'accompagnement.  
Le jeune remplit un questionnaire de satisfaction.

## Les droits des jeunes

L'action de Notr'Asso s'inscrit dans le respect de la charte des droits et libertés de la personne accueillie. Elle est remise au jeune dès son arrivée avec le Livret d'Accueil et le Règlement de fonctionnement.

### La participation

#### La participation à la vie de l'établissement

Le conseil de la vie sociale (*en-cours de constitution*)

Il se compose de deux représentants des jeunes accueillis, un salarié représentant du personnel, un administrateur représentant l'association Notr'Asso, organisme gestionnaire.

Le président du conseil et les membres du conseil sont élus pour un mandat d'un an au minimum et pour une durée maximale de trois ans.

La direction siège avec voix consultative. D'autres personnes peuvent être invitées par le conseil à participer à ses réunions à titre consultatif en fonction de l'ordre du jour.

Le conseil se réunit trois fois par an afin de traiter de points de fonctionnement. Un ordre du jour est élaboré par les participants et un compte-rendu est affiché dans la structure d'accueil.

Une enquête de satisfaction

Elle consiste en une consultation par questionnaire remis au jeune une fois par an et en fin d'accueil.

La rencontre entre les jeunes et le conseil d'administration

L'association Notr'Asso, gestionnaire du service, veut garder un lien direct avec les jeunes accueillis. Ainsi, ils sont invités à rencontrer les administrateurs et membres de l'association le jour de l'assemblée générale et lors de la fête de fin d'année.

## Les relations avec la famille

Pour les adolescents et jeunes adultes que nous accompagnons, l'analyse, la compréhension de leur place dans la famille, de leur histoire et des modalités de leur autonomisation est un chantier quotidien. Nous constatons que la distance que permet l'hébergement individuel est souvent un facteur de reprise de liens distendus.

Chacun est libre de renouer, de poursuivre ou d'entamer des relations familiales et peut recevoir, sans les héberger, les membres de sa famille.

Concernant les mineurs nous souhaitons que l'ASE reste l'interlocuteur privilégié des familles dans le respect de l'exercice de l'autorité parentale.

Les mineurs s'engagent à demander l'autorisation pour toute absence de leur hébergement et informent du lieu où ils vont dormir conformément au règlement de fonctionnement.

Le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement sont adressés aux familles de jeunes mineurs avec une lettre de le directeur leur indiquant qu'elle se tient à leur disposition pour répondre à leurs questions relatives au dispositif d'accompagnement, à l'organisation et au fonctionnement du service.

Par ailleurs, sur la demande de tout jeune accueilli, Notr'Asso peut adresser ces documents à sa famille et rencontrer ses parents ou représentants légaux.

# La mise en œuvre du projet

- L'équipe, les partenaires, les équipements
- Organisation du service
- L'évaluation

# L'équipe et les partenaires

## L'équipe

Régi par la convention du 15 mars 1966, le personnel de Notr'Asso compte 7,83 postes en équivalent temps plein, occupés actuellement par 9 personnes.

### Un directeur :

Par délégation du Conseil d'Administration de l'association auquel il rend compte de sa mission, il met en œuvre la politique de l'association gestionnaire et dirige l'établissement dont il assume les responsabilités pédagogiques, administratives et financières.

- Il assure la bonne marche de l'établissement, il définit et conduit les actions et le projet d'établissement.
- Il veille à l'application et au respect des droits et des obligations des usagers.
- Il exerce les fonctions de chef du personnel.
- Il exerce les fonctions de gestionnaire et établit le budget.
- Il assure directement le traitement des dossiers d'admission et valide les admissions ou les refus. Il élabore et signe les contrats de séjour et notifie les fins de prise en charge.
- Il gère le parc de logement, en concordance avec les accueils.
- Il assure la représentation de l'institution envers les partenaires sociaux.

### Un chef de service éducatif :

Par sub-délégation et en collaboration avec le directeur :

- Il est chargé de l'encadrement technique (pilotage) du projet dans les dimensions pédagogiques, éducatives et psychologiques.
- Il applique et veille au respect des droits et des engagements des jeunes accueillis. Il garantit la mise en œuvre et l'évolution du projet individualisé de chacun des jeunes, en adéquation avec le dispositif d'accompagnement.
- Il supervise l'équipe éducative, entretient la dynamique et la centralisation des pratiques. Il valide les écrits professionnels des éducateurs adressés aux partenaires.
- Il coordonne et entretient le travail de partenariat avec les psychologues et avec les partenaires sociaux.
- Par délégation, il est amené à remplacer le directeur en son absence.

### Une équipe éducative :

Elle est composée de quatre éducateurs spécialisés.

- Chacun est référent de huit jeunes pour lesquels il met en œuvre un accompagnement de proximité visant à l'acquisition de l'autonomie.
- Il rédige les notes de situation pour l'ASE et contribue aux synthèses et réunions
- Il est en contact avec les services partenaires du jeune ainsi qu'avec le psychologue lors des réunions trimestrielles
- Il exerce une fonction d'animation de la structure d'accueil et assure une permanence téléphonique.

### Un éducateur scolaire :

Il s'agit d'un poste à temps partiel dont la durée annuelle de travail de 1200 heures est modulée sur l'année, concentrée sur la période d'activité scolaire de septembre à juin.

- Il anime une étude dirigée individualisée de deux heures hebdomadaires durant toute l'année scolaire.
- Il se coordonne avec les éducateurs référents.

### Une secrétaire /comptable :

- Elle assure le secrétariat constitué essentiellement par le standard téléphonique et le traitement du courrier.
- Elle assure la comptabilité, effectue les traitements de la paye et de la facturation.
- Elle assure l'intendance de la structure et des logements des jeunes.

### Une femme de ménage :

Agent de service intérieur, à raison de 6 heures par semaine.  
Elle est en charge de l'entretien de la structure d'accueil.

## Les intervenants réguliers

### Un psychanalyste, superviseur clinique

À raison de deux heures par semaine, il anime une réunion d'analyse de pratique. Il s'agit d'une réflexion sur la pratique individuelle et collective de l'équipe éducative. Ce dernier veille à l'émergence et à la prise en compte de données inconscientes susceptibles de troubler l'objectivité des décisions prises dans l'intérêt du jeune.  
Le mode de rémunération est un coût horaire.

### Les psychologues Cliniciens

Notr'Asso travaille en partenariat avec neuf psychanalystes, psychologues titulaires d'un DESS de psychologie clinique ou psychiatres de formation.

- Ils associent une pratique libérale avec des interventions au sein de plusieurs institutions et ont une bonne connaissance des jeunes adolescents et adultes en difficulté.
- Notr'Asso leur adresse les jeunes, dans la limite de cinq par psychologue, pour un soutien psychologique hebdomadaire ou plus si nécessaire périodiquement.
- Le mode de rémunération est à l'acte (séance, réunions régulières).
- Ils rédigent un compte-rendu de leur rencontre avec le jeune lors du processus d'admission.
- Ils rendent compte de la présence effective du jeune à ses séances.
- Ils rencontrent l'équipe éducative, une fois par trimestre à Notr'Asso, lors d'une réunion organisée et animée par le chef de service.

## Les partenaires

Notr'Asso permet aux jeunes de s'inscrire résolument dans leur environnement social. Notre dispositif les aide à solliciter les structures de droit commun durant leur accueil. Ainsi chaque jeune tisse un réseau de partenaires de son projet. Notr'Asso s'appuie notamment sur les structures partenaires suivantes :

### Logement :

**Caisse d'Allocations Familiales** de Paris dans le cadre du dispositif d'allocations logement temporaire.

**Notr'Asso est adhérente du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Paris**, Tour Sapporo 70, rue Javelot 75013 Paris

### Orientation, Formation et insertion professionnelle, et soutien scolaire :

**AFEV** volontariat étudiant de solidarité, 26 bis, rue de Château Landon 75010 Paris.

**JCLT**, Service d'orientation spécialisée 79, rue de l'Eglise 75015 Paris

**Le CIO de l'Arbre Sec**, 54 rue de l'Arbre Sec 75002 Paris

**Le CIEJ** : Centre Initiatives Emplois des Jeunes 2, rue du Coq Héron 75002 Paris

**La mission locale Paris Centre** rue de Charonne 75011 Paris.

### Démarches administratives relatives à la nationalité ou à l'obtention de papiers d'identité

**Passeport d'attaches**, permanence administrative et juridique 16, rue Meslay 75003 Paris.

**France Terre d'Asile** 25, rue Ganneron 75018 Paris

### Partenaires psychologues et psychiatres :

**Centre d'accueil et de crise et Centre Médico-Psychologique**, 86/90, rue N.D. de Nazareth 75003 Paris.

### Formation

Dans une volonté de formation permanente et d'analyse des pratiques psycho éducatives, l'association soumet un plan de formation pluriannuel à l'UNIFAF et adhère au centre « l'espace analytique » auquel l'équipe peut tout au long de l'année assister aux séminaires et colloques proposés.

# Les équipements

## Les hébergements individualisés

Les hébergements individualisés sont tous situés dans Paris intra-muros (cf. liste en annexe).

### En chambres d'hôtel durant le premier trimestre...

Les jeunes y sont logés durant le premier trimestre de leur accueil. La chambre d'hôtel constitue une transition pour des jeunes n'ayant jamais été hébergés seuls en milieu ouvert. Cette étape sert à évaluer la capacité du jeune à organiser son quotidien avant de lui proposer un logement plus autonome.

Notr'Asso conserve deux chambres d'hôtel disponibles. Ceci permet non seulement de pouvoir accueillir les admissions sans délai et de favoriser la souplesse dans la gestion et l'attribution des hébergements, mais aussi de pouvoir reloger sans délai un jeune, en cas de rupture ou de difficulté dans son logement. Ainsi, dissocie-t-on le problème rencontré dans le logement, de l'implication du jeune dans le reste de son accompagnement.

### ...puis en studio

Quinze studios loués dans plusieurs résidences hôtelières (4):

Studios meublés de 19 à 23 m<sup>2</sup>, coin cuisine, salle d'eau et WC. Ils offrent les avantages et le confort d'un studio autonome. Les résidences sont placées sous la responsabilité d'un gérant. Ce dernier est en contact régulier avec Notr'Asso.

Onze studios autonomes loués à des bailleurs privés :

Studios de 15 à 25 m<sup>2</sup>, coin cuisine, salle d'eau, WC. Ils sont meublés et rénovés par l'association. Les jeunes assurent l'entretien quotidien. C'est l'apprentissage de la responsabilité et la capacité de vivre au plus près de l'autonomie attendue et visée par les jeunes.

## La gestion des logements

L'association est locataire et le jeune est occupant à titre gratuit. Dans le cadre des résidences hôtelières, le coût de location comprend l'entretien et la réfection régulière des studios.

En ce qui concerne le parc privé, le droit commun s'applique et l'association fait appel à des entrepreneurs pour la réfection et l'entretien réguliers des logements. Le jeune assure l'entretien quotidien de son lieu de vie et s'engage à prévenir dans les meilleurs délais l'équipe éducative en cas de problème.

Lors de l'accès dans un studio ou dans les six premiers mois selon sa situation financière, il dépose une caution (1000€ en 2006) à Notr'Asso. Cette mesure a pour corollaires sa responsabilisation des lieux occupés et sa capacité de postuler par la suite à son propre logement.

Afin de garder une adresse constante tout au long de son accueil et de simplifier les démarches administratives, **le jeune est domicilié à la structure d'accueil** (39 rue de Palestro – 75002 Paris).

## La structure d'accueil et les bureaux

La structure d'accueil et les bureaux sont agencés dans un ancien appartement sur une surface de 120 m<sup>2</sup>. Ces locaux permettent de recevoir les jeunes au quotidien ou lors de réunions, ainsi que l'ensemble de nos partenaires.

### La structure d'accueil

La salle informatique pour les jeunes.

L'accès y est libre dans le cadre des horaires d'ouverture du service. Les jeunes ont accès à deux postes informatiques reliés à Internet. Cet espace est très investi par les jeunes. Il leur garantit l'accès aux nouvelles technologies pour leurs recherches et leurs démarches. C'est également un lieu de travail et de convivialité permettant les échanges entre eux.

Le grand salon

Il est meublé de façon accueillante et comprend une bibliothèque accessible aux jeunes ainsi que des panneaux d'information et de libre expression. Il sert de salle de réunion, d'accueil aux horaires d'ouverture, permet les temps socialisation et les ateliers éducatifs (réunion de jeunes, repas, etc ).

La cuisine.

Accessible aux jeunes, elle est toute équipée, même d'un lave-linge à disposition des jeunes.

### Les bureaux

Les bureaux éducatifs

Un bureau supplémentaire pour les entretiens éducatifs, modulable en salle de réunion

Un bureau d'appoint (supplémentaire) pour les entretiens éducatifs

Le bureau du chef de service

Le bureau de la direction

Le bureau administratif (secrétariat - comptabilité)

Le bureau du soutien scolaire ( \* recherche en cours d'un local supplémentaire à proximité de la structure d'accueil)

# **Organisation du temps de travail et permanence du service**

## **Horaires d'ouverture et permanence**

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 19h30.

La structure d'accueil est ouverte aux jeunes tous les après-midi de 13h30 à 19h30 et le matin sur rendez-vous.

Les jeunes peuvent joindre un membre de l'équipe éducative toute l'année, 7 jours/ 7 et 24 heures/ 24. Une astreinte téléphonique est assurée par le directeur et l'équipe éducative. Elle consiste en une réponse téléphonique ou une intervention si nécessaire.

## **Les rendez-vous**

### **Avec l'éducateur :**

Chaque éducateur gère son agenda afin de s'adapter aux disponibilités du jeune dans le respect de sa scolarité ou de son emploi.

Le jeune et l'éducateur s'engagent sur un minimum de deux rencontres hebdomadaires au bureau éducatif, au domicile du jeune ou dans le cadre d'un accompagnement à l'extérieur.

### **Avec le psychologue :**

La rencontre hebdomadaire a lieu au cabinet du psychologue. Dans la mesure du possible le rendez-vous est fixe.

Il s'organise entre le jeune et son psychologue et s'adapte à l'agenda du jeune.

## **Les réunions et ateliers**

Les réunions avec les jeunes (réunion mensuelle, réunion d'expression, fonds de solidarité etc.) ainsi que les ateliers éducatifs ont lieu en soirée dans la structure d'accueil.

# Organisation institutionnelle

## La réunion d'équipe hebdomadaire

Cette réunion est animée par le directeur et réunit toute l'équipe. Elle traite de la mise en œuvre des interventions liées au projet d'établissement, de l'organisation et du fonctionnement du service et de la gestion technique et logistique des actions.

Il s'agit principalement des admissions et des départs, des situations de jeunes, du respect de leurs droits et de leurs engagements, de leurs changements d'hébergement, de l'état des logements, des relations du service avec les partenaires.

Elle permet l'information générale destinée à tous les salariés.

## La synthèse hebdomadaire

Elle est animée par le chef de service. Elle a pour objectif d'aborder la situation singulière de chaque jeune accueilli selon le calendrier et les échéances de leur projet individualisé.

## Réunion trimestrielle avec le psychologue

Chacun des psychologues rencontre l'équipe éducative une fois par trimestre, à Notr'Asso. La rencontre est animée par le chef de service éducatif. Il s'agit de faire un bilan de l'implication de chaque jeune dans son soutien psychologique (assiduité, difficultés ou mieux être).

Dans le respect de la confidentialité des échanges du jeune avec son psychologue, il s'agit d'évoquer l'implication du jeune dans son soutien psychologique et de proposer un éclairage quant aux possibilités et aux limites de travailler la réalité sociale avec le jeune.

## L'analyse de la pratique professionnelle

Elle est animée par un psychanalyste, superviseur clinique, et réunie une fois par semaine l'équipe éducative et le chef de service.

Elle a pour but la mutualisation, l'échange et l'analyse des pratiques éducatives.

## La réunion annuelle

Elle est animée par le directeur et comprend tous les intervenants dans le suivi des jeunes, éducateurs et les psychologues. Elle vise à développer, ensemble, l'esprit de cette pratique et à optimiser notre collaboration au bénéfice des jeunes.

# **L'évaluation du service d'accueil et d'autonomisation**

## **Des outils internes**

Au cours de l'année 2007, le directeur et le chef de service procéderont à l'évaluation interne du service avec la participation de l'équipe éducative. Il est nécessaire que l'équipe puisse s'y impliquer et s'approprier cette évaluation. Cependant, au vue de la disponibilité et du savoir faire de l'équipe, une intervention extérieure, par un organisme reconnu peut être envisagée.

Cette évaluation interne s'appuiera sur les éléments suivants :

### **Au fil des accueils individualisés...**

- Le suivi des projets individualisés et leur évaluation semestrielle
- Les réunions psycho éducatives hebdomadaires
- L'analyse hebdomadaire des pratiques professionnelles
- La réunion trimestrielle avec chaque psychologue
- L'analyse des situations des jeunes à la sortie du dispositif au regard de leur projet (Bilan d'accompagnement).

### **... et de manière institutionnelle ;**

- Le rapport annuel d'activité
- Les outils de gestion et données statistiques (tableaux de bord)
- Le bilan d'activité de l'équipe éducative.
- L 'analyse des questionnaires de satisfaction adressés aux jeunes chaque année et à leur départ.

## **Une évaluation externe**

Elle sera mise en oeuvre par un organisme extérieur conformément à la loi de rénovation de l'action sociale et médico-sociale.

